



INSTITUT DES JURISTES D'ENTREPRISE  
INSTITUUT VOOR BEDRIJFSJURISTEN

l'Institut  
fête  
**10** années  
de succès

RAPPORT  
ANNUEL 2009



Membre de  
European Company Lawyers Association

# L'INSTITUT DES JURISTES D'ENTREPRISE

## Dix années de succès, tremplin pour l'avenir

Je suis particulièrement fier d'avoir l'honneur de présider cette année qui marque le dixième anniversaire de l'Institut des juristes d'entreprise.

Apprécions le chemin parcouru depuis ce jour mémorable du 1<sup>er</sup> mars 2000, où le législateur a porté l'institution sur les fonds baptismaux, lui donnant le nom d'Institut des juristes d'entreprise (IJE) et le statut de personne morale de droit public. Fort de cette reconnaissance parlementaire, l'Institut a pris une place déterminante et toujours croissante dans le paysage juridique belge.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont œuvré au jour le jour pour créer cette plateforme performante de formation, d'échanges d'idées et d'expériences entre spécialistes du droit et qui a permis de faire évoluer la fonction du juriste d'entreprise d'un rôle purement juridique vers un rôle surtout stratégique. Par sa connaissance approfondie des risques spécifiques de l'entreprise, ainsi que de sa culture, le juriste d'entreprise peut agir de manière proactive et, en tant que conscience permanente, devenir ainsi un partenaire stratégique incontournable du management.

Dès le début de mon mandat au mois de janvier 2010, j'ai proposé au nouveau Conseil d'intensifier nos efforts autour de quatre axes prioritaires.

### BUDGET

Les recettes pour l'année 2009 s'élèvent à un montant de 788.265,89 €. Les dépenses atteignent (hors provisions pour risques et charges) le montant de 731.104,84 €. Elles comprennent principalement les frais de personnel ainsi que ceux liés à l'organisation des journées d'étude, à l'administration et au fonctionnement de l'Institut.

Les comptes font apparaître un total bilantaire de 534.947,75 € et un solde de l'exercice comptable 2009 de 25.361,05 €. L'Institut conserve certaines provisions comptables afin d'assurer la gestion de l'Institut « en bon père de famille », selon le principe de prudence.



D'abord la **Gouvernance d'entreprise**,

qui sera le thème de la Journée du juriste d'entreprise en 2010.

Il s'agit de fournir aux membres un forum d'échange d'expériences et de best practices et de positionner l'Institut comme spécialiste en cette matière.

Ensuite la **professionnalisation** me paraît essentielle à la formation continue du juriste d'entreprise et se concrétisera dès 2010 par un cours obligatoire de déontologie et d'éthique professionnelle, prodigué par et pour les juristes d'entreprise. Nous nous concentrerons également sur le « legal management » afin de renforcer la position du juriste d'entreprise dans son double rôle de conseiller indépendant et de personne de confiance du management.

Le troisième axe est l'**internationalisation** de la profession. Le juriste d'entreprise, en quête d'informations fiables dans un monde de plus en plus global, doit pouvoir compter sur l'Institut pour établir des contacts privilégiés avec des collègues de sociétés étrangères en Belgique ou encore pour lui ouvrir les portes d'organisations professionnelles internationales et étrangères.

Enfin, le quatrième axe consiste à **consolider** et à **optimiser les acquis**, déjà considérables, de l'Institut. Je pense ici, parmi d'autres sujets, à la défense permanente de notre « Legal Professional Privilege » et à la coopération avec les autres professions juridiques.

Le Conseil aborde ces quatre axes prioritaires avec enthousiasme au service de nos membres, de nos employeurs et du droit.

Pierre Schaubroeck  
Président

## DE 2009 À 2010

Durant l'année 2009, l'innovation a été au centre des préoccupations de l'équipe de l'Institut et de moi-même afin d'augmenter la performance de nos activités.

### Innovation au service de l'efficacité

Lors de l'élection du nouveau Conseil, le 19 novembre 2009, le vote par internet, sur un site propre sécurisé, en fut un bel exemple. La suppression du fastidieux travail de dépouillement a d'ailleurs permis une proclamation immédiate du nouveau Conseil. 11 nouveaux membres (dont 9 femmes) sont venus rajeunir l'équipe, ce qui représente un renouvellement de plus de la moitié du Conseil. Promesse d'idées et de richesse nouvelles face à un travail qui exige une continuelle remise en question même des évidences.

La 20<sup>ème</sup> Journée du juriste d'entreprise, qui a précédé l'élection, fut un des moments forts de l'année avec près de 300 participants, autour du thème « L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE ».

Les participants ont reçu sur place la publication des exposés prodigués.

Ce jour-là encore, last but not least, l'Institut a enregistré son 1.500<sup>ème</sup> membre en la personne d'Evelynn Maes, juriste d'entreprise à La Poste.

Notre partenaire privilégié en 2009, le cabinet d'avocats Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick, a joué son rôle avec brio, impliquant ses meilleurs spécialistes dans des séminaires traitant divers domaines du droit des affaires. De plus, il a eu la merveilleuse idée de collationner cette précieuse manne dans des brochures

bilingues, créant ainsi les « Dossiers des Juristes d'Entreprise » édités chez Larcier. Cette nouvelle collection a déjà à son actif 4 dossiers et ce n'est qu'un début, car notre partenaire privilégié de 2010, le cabinet Eubelius, a déjà pris la relève.

Autre innovation de taille décidée en 2009: l'obligation pour tous les membres de suivre un cours de déontologie et d'éthique professionnelle dans le but de valoriser le statut de « juriste d'entreprise ». Les nouveaux membres ont 2 ans pour y satisfaire, tandis que les autres membres disposent de 5 ans.

### Perspectives

Dans la foulée de la célébration très réussie du dixième anniversaire de l'Institut, le Conseil se chargera de donner un contenu concret aux 4 axes prioritaires proposés par le Président, dans le but de définir les actions spécifiques à mettre en œuvre durant les 3 années de son mandat.

En tant que Directeur de l'Institut, j'ai la chance et je suis fière de pouvoir m'appuyer sur une équipe dynamique qui accomplit un travail titanesque. Je l'en remercie chaleureusement.

### COLLABORATEURS DE L'IJE



Anne De Wolf

Directeur

Lieve Vandoorne

Conseiller juridique



Judith Van Esbroeck

Julie Drouguet



### CONTACT

8, rue des Sols - B-1000 Bruxelles  
T. + 32 2 512 74 33 - F. + 32 2 502 65 70  
info@ije.be

Visitez notre site : [www.ije.be](http://www.ije.be)

A votre disposition les jours ouvrables de 9h à 17h



Anne De Wolf  
Directeur

# 10 ANS D'EXPERTISE, d'un rôle juridique vers un rôle stratégique

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> mars 2000, l'Institut n'a cessé de se développer, de se transformer. Plaçant au centre de sa mission la reconnaissance et l'avancement de la profession de juriste d'entreprise, l'Institut a rapidement compris qu'il devait élargir ses lignes d'action: formation continue de ses membres, synergies avec d'autres professions (notariat, barreau, révisorat d'entreprises), collaboration avec les universités, mise à disposition d'outils de travail.

Le 30 mars 2010, l'Institut a rassemblé près de 1.100 personnes pour souffler ses 10 bougies d'anniversaire. Quelques flashes mettent en lumière les moments marquants de cet événement.



Philippe Marchandise  
Pionnier, fondateur et  
premier Président de l'Institut  
(2000-2003)

Pourquoi un Institut ?  
D'abord la nécessité de donner un cadre légal et un titre protégé à la profession de juriste d'entreprise, ensuite lui donner des structures pérennes. Il fallait également écrire le code de déontologie et mettre en place les organes disciplinaires.

Sous la présidence de **Pascal De Roeck** (2004-2006), fleurissent les contacts et les séminaires avec les universités. Des ponts sont jetés vers les professions juridiques connexes. Ensuite, les Practice Groups, aujourd'hui au nombre de 11, sont des espaces de rencontre informelle sur un aspect spécifique du droit.

Le troisième président **Jean Cattaruzza** (2007-2009) mettra l'accent sur la déontologie de la profession, la reconnaissance de l'Institut comme interlocuteur incontournable vis-à-vis de nos pairs du monde juridique, ainsi que sur l'expertise de notre profession au sein de l'entreprise, spécialement avec l'émergence de la crise financière.



Stefaan De Clerck  
Ministre fédéral de la Justice

« J'ai proposé au gouvernement que les juristes d'organismes dotés de la personnalité juridique puissent rejoindre l'Institut et y bénéficier des formations et des contacts avec les autres juristes »



Sophie Dutordoir (CEO) et Patrick Baeten (JE) de Suez  
*Un échange instructif entre un CEO  
et son juriste d'entreprise*

SD : « Mon premier devoir consiste à procurer au juriste d'entreprise une information complète et actualisée. Il doit penser en terme de solution, évaluer correctement les risques et, si possible, les prendre, mais jamais les minimiser ou les ignorer. »

PB : « le juriste d'entreprise doit pouvoir agir au niveau des organes décisionnaires, le plus en amont possible dans le processus. Cela valorisera au maximum sa plus-value. »

« Tout collaborateur de la justice a le devoir de contribuer de manière proactive au bon fonctionnement de l'état de droit. L'Institut des juristes d'entreprise appelle à une coopération constructive de toutes les professions juridiques et continuera à prendre ses responsabilités en la matière. »



Pierre Schaubroeck  
Président de l'Institut  
(2010-2012)

# AGENDA 2010

## L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 20 mai 2010

### LES ATELIERS

Lunchs mensuels des mardis, abordant des thématiques d'actualité. (gratuits)

#### *LA NOUVELLE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - LES DÉFIS ET LES OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRISES (BELGES) DANS UNE ÉCONOMIE DE RELANCE*

Allen & Overy

- Anvers, le 12 janvier 2010
- Bruxelles, le 19 janvier 2010
- Gand, le 26 janvier 2010

#### *LA PROTECTION DES CRÉANCIERS : RECouvreMENT DES CRÉANCES À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE - DROIT JUDICIAIRE, DROIT COMMERCIAL ET SÛRETÉS*

Simmons & Simmons

- Liège, le 2 février 2010
- Anvers, le 9 février 2010
- Gand, le 16 février 2010
- Bruxelles, le 23 février 2010

#### *PARTENARIAT PUBLIC - PRIVÉ*

Eubelius

- Anvers, le 9 mars 2010
- Bruxelles, le 23 mars 2010

#### *GOOGLE AdWords, GOOGLE BOOKS, GOOGLE NEWS OU COMMENT L'INTERNET Pousse LES LIMITES DU DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE*

CMS DeBacker

- Bruxelles, le 20 avril 2010

#### *ACTUALITÉS EN DROIT SOCIAL*

Van Olmen Wynant

- Bruxelles, le 18 mai 2010
- Liège, le 25 mai 2010

#### *LA MISE À JOUR ET LES POINTS NOIRS CONCERNANT LE TRANSFERT DE TERRAINS À RISQUE EN FLANDRES ET EN RÉGION BRUXELLOISE*

Marx Van Ranst Vermeersch & Partners

- Bruxelles, le 15 juin 2010

#### *VIE PRIVÉE SUR LE LIEU DE TRAVAIL ET CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR GÉOLOCALISATION : « BIG BROTHER » OU CONTRÔLE LÉGITIME DE L'EMPLOYEUR*

De Wolf & Partners

- Bruxelles, le 21 septembre 2010

#### *HOW TO MAKE YOUR COMPANY DATA PROTECTION COMPLIANT ? TEN KEY ISSUES TO CONSIDER.*

Van Bael & Bellis

- Gand, le 12 octobre 2010
- Bruxelles, le 19 octobre 2010
- Anvers, le 26 octobre 2010

#### *APPLICATIONS NOUVELLES DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION DANS CERTAINS SECTEURS (INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, ENVIRONNEMENT, INSTITUTION FINANCIÈRE)*

Thelius

- Bruxelles, le 23 novembre 2010

#### *ACTUALIA : L'IMMOBILIER*

Loyens & Loeff

- Bruxelles, le 14 décembre 2010
- Anvers, le 21 décembre 2010

### ACADÉMIES

Organisées par l'Institut à Bruxelles, elles privilégient une approche interactive et multidisciplinaire de certaines thématiques juridiques. (PAF = 145 €)

#### *LEGAL ENGLISH*

- le 29 avril 2010

#### *LES DIFFÉRENCES ENTRE 'COMMON LAW' ET 'CIVIL LAW'*

- le 1er juin 2010

#### *LES TECHNIQUES DE NÉGOCIATION*

- le 7 octobre 2010

#### *COMPLIANCE EN MATIÈRE DE COMPÉTITION EN PRATIQUE*

- le 14 octobre 2010

### JOURNÉE DU JURISTE D'ENTREPRISE

#### *CORPORATE GOVERNANCE*

- Bruxelles, le 18 novembre 2010

### DÉONTOLOGIE

Formation obligatoire pour le Juriste d'entreprise à Bruxelles

- le 22 avril 2010, session francophone
- le 7 juin 2010, session néerlandophone
- le 6 septembre 2010, session néerlandophone
- le 9 septembre 2010, session francophone

### SÉMINAIRES

Formations organisées par l'Institut en collaboration avec les partenaires et d'autres instituts. (gratuits)

#### *LES FUSIONS TRANSFRONTALIÈRES*

Liedekerke

- le 21 janvier 2010

#### *NOUVELLE LOI SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES*

Eubelius

- Bruxelles, le 4 février 2010
- Anvers, le 11 février 2010

#### *UPDATE IP/IT*

Crowell & Moring

- le 5 février 2010

#### *LES CONVENTIONS DE COOPÉRATION (JOINT VENTURES ETC.)*

Eubelius

- Gand, le 25 février 2010

#### *RESTRUCTURATION ET LA FISCALITÉ*

Eubelius

- Gand, le 2 mars 2010

#### *CLASS ACTIONS*

Eubelius

- La Hulpe, le 4 mars 2010
- Bruxelles, le 16 mars 2010

#### *10 ANS CODE DE SOCIÉTÉ : QUELQUES HIGHLIGHTS ACTUELS*

Eubelius

- Bruxelles, le 3 juin 2010
- Anvers, le 8 juin 2010
- Liège, le 22 juin 2010

#### *LA STRUCTURATION DE L'ACTIONNARIAT: LES CONVENTIONS DES ACTIONNAIRES ET FONDATIONS*

Eubelius

- Courtrai, le 10 juin 2010

#### *THE CLIENTS' REVOLUTION*

Eversheds

- Bruxelles, le 22 juin 2010

#### *LE DROIT PÉNAL SOCIAL ET FISCAL*

Eubelius

- Bruxelles, le 7 septembre 2010
- Anvers, le 13 septembre 2010

#### *NOUVELLES FORMES DE CONTENTIEUX*

Crowell & Moring

- Bruxelles, le 23 septembre 2010

#### *INTERNATIONAL LITIGATION*

Eubelius

- Gand, le 28 septembre 2010

Eversheds

- le 21 octobre 2010

#### *SOCIÉTÉS DE MANAGEMENT*

Eubelius

- Bruxelles, le 3 décembre 2010
- Anvers, le 7 décembre 2010
- Courtrai, le 9 décembre 2010

### AUTRES ACTIVITÉS

#### *BELGIAN LEGAL AWARDS 2010*

- Bruxelles, le 11 mars 2010

#### *10 ANS DE L'INSTITUT DES JURISTES D'ENTREPRISE*

- Bruxelles, le 30 mars 2010

#### *MENTORAT 2010*

- Bruxelles, le 28 octobre 2010